

Rencontre de la Table de concertation du SPD – 07 avril 2017

1. Présentation de la thématique et de la personne ressource

Renée présente la thématique et l'objet de la rencontre de la matinée : Les enjeux de l'environnement sur le territoire du Québec et les principales protections juridiques que le CQDE offre en cas de litiges dont les plus récents concernent le projet des pipelines Énergie Est de TransCanada.

Me Marc Bishai est un avocat partenaire du Centre québécois du droit de l'Environnement (CQDE). Il a la conviction profonde que le droit de l'environnement regroupe les enjeux les plus importants du présent et de l'avenir. Il œuvre en droit administratif, pénal, civil et professionnel. Il est l'auteur d'articles publiés dans des revues de droits.

2. Conférence de Me Marc Bishai

a) Mission de CQDE

- Contribuer au développement, à la diffusion et au respect de l'environnement afin de protéger les milieux de vie;
- Protéger les droits environnementaux des citoyens et assurer/favoriser leur accès à la justice en matière d'environnement;
- Offrir des services de formation et d'information auprès des citoyens et des intervenants concernant les outils juridiques pour préserver leur droit à un environnement sain.

b) Cadre juridique

- Charte Québécoise : Toute personne a droit, dans la mesure du possible et en suivant les normes prévues par la Loi en vue, de vivre dans un environnement sain, respectueux de la biodiversité;
- Loi sur la qualité de l'environnement :
- Interdiction d'émettre tout contaminant dans l'environnement susceptible de porter atteinte à la vie, la santé, la sécurité.
- Compétences partagées sur le droit de l'environnement : Droit fédéral : énergie, pêche, aviation...
Droit provincial : espèces menacées, protection de la qualité de l'air...
Droit municipal : aménagement du territoire.
- Droit de l'environnement : Protection, conservation.
- Droit constitutionnel : les Autochtones.

c) Dossiers récents

- Pétrole sur l'île d'Anticosti : CQDE a porté la plainte en cour, obtenu injonction;
- Gaz de schiste : CQDE a participé aux audiences du BAPE et déposé un mémoire;
- Rainettes faux grillons de l'Ouest : CQDE a demandé une injonction, émission d'un décret d'urgence;
- Bélugas du St-Laurent : CQDE a obtenu une injonction et travaille pour que le port prévu à Cacouna soit construit ailleurs.

d) Depuis la fondation de CQDE (25 ans)

- 50 mémoires
- Réforme des évaluations environnementales fédérales
- Modernisation de l'Office National de l'énergie.

e) Difficultés financières

- Le CQDE est en difficulté financière car sa mission est basée sur les principales protections juridiques de l'environnement ;
- Les cotisations des membres sont leur source de revenus.

PAUSE

3. Échange et période de questions portant sur :

- Plan d'action : Information – Formation – Recherche; Accompagnement devant les tribunaux.
- Outils juridiques : le CQDE a des outils bien faits pour régler les différends et les litiges mais les décisions gouvernementales viennent parfois contrer les règles.
- Ile d'Anticosti : Le CQDE a négocié les clauses de retrait et le gouvernement a contribué au financement.
- Peuples autochtones : L'expertise de CQDE est limitée devant un dossier aussi complexe. Il a référé la cause à un organisme plus spécialisé. Il y a cependant des collaborations avec Éco justice.
- Consentement préalable libre et éclairé : Le consentement libre préalable et éclairé suppose des négociations éclairées et non coercitives entre les investisseurs, les entreprises ou les gouvernements et les peuples autochtones avant le développement et la mise en place d'autres entreprises sur leurs terres coutumières. Ce principe signifie que ceux qui souhaitent utiliser les terres coutumières qui appartiennent à des communautés autochtones doivent engager des négociations avec elles. C'est aux communautés que revient le droit de décider si elles vont consentir ou non au projet une fois qu'elles comprennent parfaitement les conséquences que le projet aura sur eux et sur leurs terres coutumières. Selon l'interprétation la plus courante, le droit au consentement libre, préalable et éclairé vise à permettre aux peuples autochtones de dégager des consensus et de prendre des décisions conformément à leurs systèmes traditionnels de prise de décisions.

- La mine de Normétal : Un dossier litigieux car la loi qui dicte les règles est une « loi ancienne » qui possède à peu près tous les droits. Il faudrait une réforme complète.
- Milieux aquatiques : Le gouvernement fédéral a simplifié à outrance les lois concernant les milieux aquatiques. Les coûts devant les tribunaux dictent les décisions.
- Rita Gagné adresse des remerciements bien mérités à Me Marc Bishai

4. Témoignages de 2 organismes environnementaux

Fondation Rivières

- **M. Alain Saladzius** présente la mission de l'organisme : la protection de la qualité de l'eau. Nature Québec et Fondation Rivières sont appelés à travailler ensemble pour obliger le gouvernement à remplir ses obligations. De plus en plus, les citoyens doivent se prendre en main et former des comités.
- Actuellement, il y a 36 projets de barrages et 5 groupes sont mobilisés.

TROVEP

- **M. Alexandre Lavallée** présente la Table Régionale des Organismes Volontaires d'éducation Populaire. (TROVEP). Le regroupement est composé de 11 tables régionales.
- Le principe : Le monde qui vit une oppression peut se libérer en se mettant ensemble.
- Un autre organisme qui n'est pas aimé du gouvernement.
- Où sont-ils impliqués : Plan Nord – Gaz de schiste – Environnement – Droits humains – Dans les milieux de lutte : Main Rouge – Engagez-vous...
- Des remerciements sont adressés aux communautés religieuses qui les supportent financièrement.

Questions et Partage :

- Rivière Yamaska à St-Hyacinthe : rejets industriels non surveillés. Rivière la plus polluée au Québec
- Granby : usine métallurgique avec rejets toxiques : poissons morts.
- La majorité des Tables de la TROVEP sont en survie.
- Les Tables coupent des employés, réduisent les heures de travail rémunérées et d'autres sont envoyés au chômage.
- Des groupes se sont mis ensemble pour demander au gouvernement un réinvestissement.
- 10 M ont été ajoutés pour l'éducation et la santé; rien pour la défense des droits.
- **Remerciements par François Deschênes:** Fondation Rivières est gardien de la vie; MEPAQ est gardien des droits.